

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 21 ET 22 MARS 2022**Point 5 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mme Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant d'étudier la faisabilité d'aménager une place de pique-nique et place de jeux dans le sud bullois

Lors de la séance du 31 mai 2021, le Conseil général a transmis le postulat de Mme Isabelle Colliard cité en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Au nom du groupe PS-les Verts, nous déposons le postulat suivant :

Par ce postulat, nous demandons d'analyser la possibilité d'aménager une place de pique-nique et de jeux dans le sud bullois.

Comme nous l'avons bien vu lors du confinement et semi-confinement, le besoin de s'oxygéner et de profiter de la nature est essentiel pour nos concitoyens.

Notre Commune grandissant, le besoin de pouvoir se détendre à l'extérieur devient nécessaire. Prenons en exemple les communes du Pâquier, de Grandvillard, de Marsens et d'Enney qui mettent à disposition de leur population des places de pique-nique et places de jeux dignes de ce nom. Quelques endroits sont proposés en forêt de Bouleyres, mais rien du côté de la Tour-de-Trême. Seule une place de jeux mise en place par la jeunesse est à partager par nos 4000 Tourains.

Le site de la Tioleire, le flanc sud de la forêt de Sautau ou encore l'entrée de Sautau côté nord en venant du stand de tir, tous ces lieux se prêteraient à l'aménagement d'une place de jeux et de pique-nique. Les écoles et les crèches pourraient, lors d'une promenade, profiter d'un moment de détente à proximité.

Pour contrôler les déchets inhérents à la pratique de grillades et de pique-niques, la Commune pourrait, comme à Grandvillard, aviser les utilisateurs que chacun doit repartir avec ses propres déchets pour éviter le débordement des poubelles. Comme au Pâquier, nous pourrions prévoir un système de réservation des tables sur un tableau fixe sur place, permettant de gérer le flux des visiteurs et de prioriser les citoyens bullois.

Pour éviter que nos concitoyens s'expatrient dans les autres communes ou autres cantons, comme à Vevey, pour trouver une place de jeux d'envergure, nous sollicitons de la part du Conseil communal un projet à la hauteur de Bulle. Notre Commune emploie des gens qualifiés autant chez les jardiniers que chez les bûcherons et elle forme des apprentis dans les deux métiers. Ceux-ci pourraient participer à l'élaboration de ce projet.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'une place de pique-nique et de jeux d'envergure sur la Commune de Bulle et sommes ouverts à d'autres propositions quant aux lieux proposés. »

2. Détermination du Conseil communal

Dans le cadre du projet « Grandir à Bulle », le Conseil communal a défini une stratégie et des objectifs concernant les places de jeux et de rencontre. À l'heure actuelle, la Ville de Bulle compte plus de 20 places de jeux sur son territoire communal, dont la place des « Quatre sapins » en Bouleyres où le pique-nique est possible, et plus récemment le nouveau *skatepark* qui sera agrémenté de surfaces de détente.

Dès cette année, un inventaire des places de jeux sera réalisé afin de définir le type de jeux existants, ainsi que le mobilier à disposition des usagers. Un montant sera intégré au processus budgétaire 2023 pour élaborer une analyse, en partenariat avec le Service de la jeunesse, permettant de déterminer si les places de jeux sises sur le territoire bullois répondent aux besoins de tous les âges. En parallèle, la réalisation d'un outil de cartographie numérique de ces places de jeux sera étudiée. Ce dernier devra permettre d'intégrer d'autres thèmes pouvant intéresser les habitants ou visiteurs de notre ville.

Au sujet de la création d'une place de pique-nique et de jeux d'envergure, une analyse a été réalisée pour définir son implantation idéale. Les propositions du postulat ont servi de base à la réflexion. De prime abord, le site de la Tioleire, qui se trouve dans le sud bullois comme souhaité par la postulante, semble être le meilleur emplacement pour une telle installation. En effet, ce secteur est voué à se transformer avec le projet de revitalisation de la Trême prévu sur la parcelle RF 5215, propriété de la Ville de Bulle, située entre la ferme de la Tioleire et la Trême.

En conclusion, en mettant en œuvre les moyens précités, la Ville de Bulle s'engage dans la mise en valeur de ses places de jeux et de pique-nique existantes sur son territoire. Parallèlement, en décidant de coordonner les différentes réalisations planifiées sur le site de la Tioleire, le Conseil communal se montre favorable à intégrer une nouvelle place de pique-nique et de jeux dans la planification financière et ceci au même horizon que la réalisation du projet de revitalisation de la Trême.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard